

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2890

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, M. Garot, Mme Récalde, M. Aurélien Rousseau, M. Saint-Pasteur, M. Sother, M. Vallaud, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Roussel, Mme Runel, M. Saulignac, M. Simion, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	10 000 000	0
Équipement des forces	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	5 000 000	0
Équipement des forces	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à réactiver le dispositif « Logement Défense » en réaffectant 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et 5 millions d'euros en crédits de paiement au financement de la construction et de la rénovation de logements familiaux à proximité des zones d'implantation militaire.

Cette mesure, sans création de charge nouvelle, s'effectuerait par redéploiement interne au sein du programme 212. Elle répond à l'un des constats centraux du Plan Famille II : le logement constitue un facteur déterminant de fidélisation et de qualité de vie pour les militaires et leurs familles.

En partenariat avec la Banque des Territoires et les collectivités locales, cette enveloppe permettrait de lancer un programme de réhabilitation et de construction dans les territoires où le parc existant est devenu obsolète ou insuffisant, notamment autour des grandes bases et régiments.

En facilitant l'accès à un logement stable, cette mesure contribue directement à la cohésion des forces, au bien-être des familles et au renforcement du lien armée-nation.

Cet amendement propose donc de flécher 5 000 000 d'euros en CP et 10 000 000 d'euros en AE à l'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 « Soutien de la politique de défense ». Conformément à l'article 40 de la Constitution, cette majoration de crédits est gagée par une diminution équivalente de 5 000 000 d'euros en CP et 10 000 000 d'euros en AE sur l'action 11 « Préparation et conduite des opérations d'armement » du programme 146 « Équipement des forces ».